



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 9581

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les orthophonistes qui manifestent à juste titre une certaine inquiétude quant à leur avenir. Depuis juin 1988, les honoraires des orthophonistes sont bloqués alors que l'inflation depuis cette période atteint 14,50 p. 100. Depuis décembre 1992, leur convention nationale avec la Caisse d'assurance maladie est échue, son renouvellement n'a toujours pas été élaboré. Bien que des études universitaires de quatre ans soient nécessaires pour acquérir cette formation, la fonction d'orthophoniste n'est pas reconnue à sa valeur en milieu hospitalier compte tenu de la grille indiciaire retenue. De nombreux autres points restent en suspens touchant notamment aux règles professionnelles, à l'accès à la recherche et à la formation continue. Il lui demande s'il entend répondre à l'attente des orthophonistes et de leurs organisations syndicales en apportant des solutions aux différents problèmes posés à cette discipline médicale.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne reconnaît pas les problèmes auxquels se trouvent confrontés les professions paramédicales et en particulier les orthophonistes. Aussi les services du ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville étudient-ils actuellement l'ensemble des questions qui se posent à ces professionnels, avec le souci d'adapter leurs conditions d'exercice aux évolutions des connaissances, des techniques et du contexte médical. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, le Gouvernement est très attaché aux négociations conventionnelles qu'il a favorisées par ailleurs, et qui ont permis avec les médecins et divers autres groupes professionnels paramédicaux, de prendre en compte les nécessaires évolutions de ces professions tout en les intégrant dans la politique de maîtrise des dépenses de santé, seule capable, vu la situation de l'ensemble des comptes sociaux, de préserver la pérennité de notre système de santé. C'est dans ce cadre qu'il souhaite que les solutions possibles aux différents problèmes actuels des orthophonistes puissent être étudiées.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9581

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4702

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 926